



Indice des prix à la consommation des ménages

Hausse des prix de 0,4 % en juin 2017

augmentation de 0,7 % sur un an

En juin 2017, l'indice des prix à la consommation des ménages en Guyane augmente de 0,4 %. Ce mois-ci, les prix des services de transport ont fortement progressé (+ 15,2 %). Par rapport à juin 2016, l'indice des prix augmente de 0,7 %.

Cynthia Duchel

Avertissement : L'indice des prix de Guyane pour le mois d'avril 2017 n'est pas disponible, les mouvements sociaux ayant empêché les relevés de prix nécessaires à l'établissement de l'indice.

Les prix de l'alimentation sont quasi-stables (-0,1 % ; + 0,3 % sur un an), malgré une hausse des prix des produits frais de 0,6 %. En effet, l'augmentation de 3,1 % des prix des légumes frais est atténuée par la baisse des prix des poissons frais (-1,6 %) et par celle des fruits frais (-1,2 %). Hors produits frais, les prix de l'alimentation fléchissent légèrement (-0,2 %).

Les prix des produits manufacturés baissent modérément (-0,2 % ; +0,1 % sur un an). En effet, les prix de l'habillement et chaussures régressent (-0,7 %) et ceux des produits de santé sont quasi-stables (-0,1 %). Les prix des autres produits manufacturés sont stables ce mois-ci.

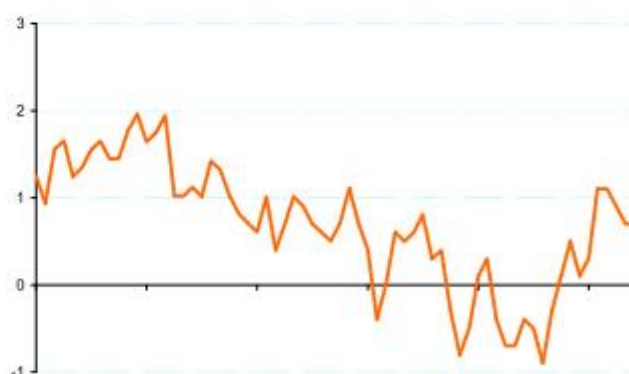
Les prix de l'énergie diminuent de 2,5 %, sous l'effet de la baisse des prix des produits pétroliers (-3,4 %). Ceci s'explique par le recul des prix du supercarburant (-3,2 %), du gazole (-3,8 %) et de la bouteille de gaz (-1,2 %). Par rapport à juin 2016, les prix de l'énergie ont progressé de 0,5 %.

Les prix des services augmentent de 1,5 %, suite notamment à une très forte hausse saisonnière des prix des services de

des loyers et services rattachés augmentent de 0,3 %. Par rapport à juin 2016, les prix des services ont progressé de 1,2 %.

1 Indice des prix à la consommation en Guyane

En glissement annuel (en %)



v-17

t à

Source : Insee, indice des prix à la consommation - Dirag 2017.

2 Indice des prix à la consommation en Guyane - Juin 2017

Indice des prix à la consommation (Indice de base 100 en 2015)

Regroupements	Pondérations 2017	Indice pour le mois de					Variation (%) au cours		
		Juin 2016	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	du dernier mois	des 3 derniers mois	des 12 derniers mois
Ensemble	10 000	100,1	100,4	nd	100,4	100,8	0,4	0,3	0,7
Alimentation	1 596	100,9	100,9	nd	101,4	101,2	-0,1	0,3	0,3
Produits frais	162	105,6	105,0	nd	106,3	106,9	0,6	1,9	1,3
Alimentation hors produits frais	1 434	100,2	100,3	nd	100,6	100,4	-0,2	0,1	0,2
Tabac	161	99,5	100,7	nd	100,6	100,7	0,1	0,0	1,2
Produits manufacturés	2 930	99,7	99,9	nd	100,0	99,9	-0,2	0,0	0,1
Habillage et chaussures	663	101,4	102,4	nd	103,4	102,7	-0,7	0,2	1,2
Produits de santé	417	97,7	94,6	nd	93,8	93,7	-0,1	-0,9	-4,0
Autres produits manufacturés	1 850	99,5	100,1	nd	100,2	100,2	0,0	0,1	0,7
Énergie	789	97,7	101,6	nd	100,7	98,2	-2,5	-3,4	0,5
dont Produits pétroliers	572	94,2	100,2	nd	99,0	95,6	-3,4	-4,6	1,5
Services	4 524	100,2	100,1	nd	99,9	101,4	1,5	1,3	1,2
Loyers et services rattachés	1 239	100,2	100,5	nd	100,6	100,8	0,3	0,3	0,6
Service de santé	565	99,7	101,1	nd	102,6	103,1	0,5	1,9	3,3
Service de transports	305	88,8	81,2	nd	79,7	91,8	15,2	13,0	3,3
Service de communication	390	100,3	99,3	nd	99,1	99,1	0,0	-0,2	-1,2
Autres services	2 025	102,0	102,8	nd	102,0	103,2	1,2	0,5	1,2
Alimentation et tabac	1 757	100,9	101,0	nd	101,4	101,3	-0,1	0,3	0,4
Produits manufacturés et énergie	3 719	99,4	100,4	nd	100,3	99,6	-0,7	-0,8	0,2
Manufacturés hors habillement et chaussures	2 267	99,3	99,2	nd	99,1	99,1	0,0	-0,1	-0,2
Ensemble hors produits frais	9 844	99,9	100,3	nd	100,2	100,6	0,4	0,3	0,7
Ensemble hors énergie	9 211	100,2	100,3	nd	100,3	101,0	0,7	0,7	0,7
Ensemble hors tabac	9 839	100,1	100,4	nd	100,4	100,8	0,4	0,3	0,7

Source : Insee, indice des prix à la consommation - Dirag 2017.

3 Indice des prix des départements d'outre-mer et de métropole

Juin 2017

Regroupements	Variation (%) des douze derniers mois				
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	France
Ensemble	0,6	0,7	0,4	0,5	0,7
Alimentation	0,8	0,3	0,9	1,0	0,8
Produits frais	1,2	1,3	3,5	7,3	1,5
Alimentation hors produits frais	0,7	0,2	0,6	0,5	0,6
Tabac	1,0	1,2	0,3	6,3	2,4
Produits manufacturés	-0,1	0,1	-1,3	0,0	-0,3
Habillage et chaussures	0,0	1,2	-3,9	0,7	1,7
Produits de santé	-3,0	-4,0	-3,3	-2,1	-2,2
Autres produits manufacturés	0,6	0,7	-0,2	0,1	-0,3
Énergie	1,9	0,5	4,1	3,2	1,9
dont Produits pétroliers	2,8	1,5	6,8	4,3	1,6
Services	0,9	1,2	0,5	0,0	0,9
Loyers et services rattachés	1,3	0,6	0,4	0,0	0,5
Service de santé	2,0	3,3	2,1	1,1	1,6
Service de transport	3,7	3,3	2,1	-6,5	2,2
Services de communications	-2,7	-1,2	-3,1	-5,1	-4,9
Autres services	0,9	1,2	0,7	1,0	1,3
Alimentation et tabac	0,8	0,4	0,9	1,5	1,0
Produits manufacturés et énergie	0,3	0,2	-0,2	0,6	0,2
Manufacturés hors habillement et chaussures	-0,1	-0,2	-0,8	-0,2	-0,7
Ensemble hors produits frais	0,6	0,7	0,3	0,4	0,7
Ensemble hors énergie	0,5	0,7	0,0	0,3	0,6
Ensemble hors tabac	0,6	0,7	0,4	0,4	0,7

Source : Insee, indice des prix à la consommation - Dirag 2017.

Définitions

Qu'est-ce que l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services proposés aux consommateurs sur le territoire. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante. La quasi-totalité des biens et des services marchands proposés aux consommateurs font partie du champ de l'indice.

À quoi sert-il ?

Il permet de revaloriser les pensions alimentaires, les loyers d'habitation, les rentes viagères, et d'indexer le Smic et les retraites, ainsi que le taux du livret A ou d'autres produits financiers. Il permet de suivre mois par mois l'évolution des prix et donc d'apprécier les tendances inflationnistes.

Méthodologie

L'indice des prix à la consommation (IPC) est publié en base 2015

Jusqu'en décembre 2015, l'IPC était publié en base 100 par rapport à 1998. À partir de février 2016, l'année de référence est 2015 : la moyenne des indices des prix pour l'année 2015 vaut 100. L'IPC a régulièrement changé de base : l'indice base 2015 est ainsi la huitième génération d'indice.

Un changement de base comprend des opérations simples, de nature purement calculatoire. Le niveau de l'indice, qui est modifié avec le changement de l'année de référence, importe peu : c'est l'évolution de l'indice que l'on souhaite mesurer, et cette évolution n'est pas affectée par l'année de référence dans le cas d'un indice chaîné comme l'IPC.

Le changement de base 2015 a également permis d'intégrer un nombre important d'améliorations, rendues nécessaires étant donné le temps écoulé depuis le précédent changement de base.

La série agrégée « transport-communications » par exemple, a été dissociée entre les « services de transport » d'une part et les « services de communication » d'autre part, compte tenu du poids grandissant de ces derniers.

Les pondérations de l'IPC sont entièrement mises à jour

C'est en particulier le cas pour les indices des prix des DOM, qui intègrent désormais la dernière enquête budget des familles de 2011. Ce changement de pondérations ne change pas les tendances, mais peut les amplifier.

Le calcul de l'indice a été amélioré

Les changements de base sont aussi l'occasion de mettre en œuvre des évolutions méthodologiques importantes.

Ainsi, pour les produits frais, la méthodologie d'agrégation de l'indice a été modifiée : les produits frais seront traités comme les autres variétés et leurs prix de base seront mis à jour chaque année.

Service territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur
CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Béatrice CÉLESTE

Mise en page :
Patrick LAPIERRE DE MÉLINVILLE

ISSN : 2416-8211
© Insee 2017

Pour en savoir plus :

- Pour comprendre le pouvoir d'achat et l'indice des prix
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1308>
- En Guyane, entre 1998 et 2013, les prix ont évolué en moyenne au même rythme que ceux de la métropole. Insee, Antian'échos, n° 50 Juin 2014.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1293319>

